CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Conseil d'Administration 2024 – 04

Jeudi 09 octobre 2024 – Extrait de délibération

2024-04-40 – MARCHES PUBLICS – Attribution du marché des assurances IARD pour les années 2025 à 2029 pour le CDG74

Le mercredi neuf octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du vingt-quatre septembre deux-mile vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :
1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG74,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG74,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG74,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :
8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
9. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :
10. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. THEVENET
6. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
7. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
8. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ ;

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :
1. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
2. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
6. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
12. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :
Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15	Présents : 10 + 8 pouvoirs	Votants : 18

Vu le code de la commande publique,

Vu le code des assurances,

Vu la délibération n°2024-03-35 du 27 juin 2024 relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché d'assurance des risques incendies, accidents, et risques divers (IARD),

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 24 septembre 2024.

Monsieur le Président rappelle que le contexte des tarifs assurantiels avait incité le CDG74 à lancer une consultation sous forme d'appel d'offre ouvert pour le renouvellement du marché d'assurances IARD, ce dernier arrivant à échéance au 31 décembre 2024.

Il a alors été proposé de refaire un marché avec différents lots permettant de sécuriser les contrats d'assurance tant au regard du code des assurances que du code de la commande publique et de les adapter aux activités particulières du CDG74.

Pour rappel, ce marché

- Prévoit une durée de 5 ans, à partir du 1er janvier 2025, jusqu'au 31.12.2029
- Est composé de 6 lots à savoir :
    - Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile
    - Lot n°2 : Assurance Protection Fonctionnelle
    - Lot n°3 : Assurance Protection Juridique
    - Lot n°4 : Assurance automobile + auto-mission
    - Lot n°5 : Assurance Dommages aux biens
    - Lot n°6 : Assurance Cyber-risques

Un avis d'appel public à concurrence a été transmis au BOAMP le 30 juin et au JOUE le 1er juillet 2024, publié sous la référence 24-75524 au BOAMP et 389957-2024 au JOUE.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 août 2024 à midi. 6 sociétés ont répondu à 1 ou plusieurs des 6 lots dans les délais et aucune hors délais.

Le 24 septembre 2024, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture et l'analyse des offres. Elle a procédé à leur notation et à leur classement en fonction des critères énoncés dans le dossier de consultation des entreprises.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant au classement des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public à

Intitulé du lot	Assureur	Courtier/agent	Note sur 100
Responsabilité civile	SMACL		96.00
Protection fonctionnelle	SMACL		97.00
Protection juridique	GROUPAMA PJ	2C COURTAGE	99.00
Automobile+automission	SMACL		98.00
Dommages aux biens	SMACL		92.00
Cyber-risques	WAKAM	CYBER COVER	97.00

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à

Intitulé du lot	Assureur	Courtier/agent	Franchises	Cotisations TTC
Responsabilité civile	SMACL		1 000€	3 889.84 €
Protection fonctionnelle	SMACL		/	648.76 €
Protection juridique	GROUPAMA PJ	2C COURTAGE	/	611.21 €
Automobile+automission	SMACL		500 €	12 960.16€
Dommages aux biens	SMACL		2 000 €	5 407.93€
Cyber-risques	WAKAM	CYBER COVER	/	3 318.30€

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le : 22 OCT. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,

Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 15 octobre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Antoine de MENTHON

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE SAVOIE